**Déontologie
Règles, et principes de fonctionnement**

* [Gratuité](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-gratuite)
* [Probité](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-probite)
* [Démonstration](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-demonstration)
* [Neutralité et conseil](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-neutralite)
* [Anonymat](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-respect-anonymat)
* [Efficacité](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-efficacite)
* [Garantie et contrôle](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-garantie-controle)
* [Confiance](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-confiance)
* [Sécurité](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-securite)
* [Flexibilité](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-flexibilite)
* [Respect](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-respect)
* [Amélioration continue](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#principe-amelioration-continue)
* [Contenu exempt de publicité](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-info-legale.php#exempt-publicite)

**Principe de gratuité d’accès à l’information**

Permettre aux candidats d'accéder à une information aussi complète que possible, car les défauts d'information ont des conséquences sur la réussite.

**Principe de probité**

**Sous aucun prétexte et dans aucune circonstance, nous ne transmettons les copies des dossiers de validation des candidats qui sollicitent nos services.**

Toutes les informations recueillies restent strictement confidentielles.

Nous attirons l'attention des candidats sur les dangers de vouloir copier un dossier de validation. Une telle pratique conduit les candidats à l'échec, car chaque parcours d'expérience est singulier et le moindre soupçon de plagiat dans l'esprit d'un jury influence sa décision finale.
Ne sous-estimez pas un jury. Il sait repérer les efforts de réflexion prouvant le niveau réel d'un candidat.

**Principe de démonstration**

Pour témoigner du niveau de notre **professionnalisme**, nous rendons l’information la plus accessible possible.

Le travail de validation est une démarche fondée sur la preuve. La transparence s'impose donc.

**Principes de neutralité et de conseil**

A toutes les étapes de la procédure, **nos accompagnateurs demeurent neutres par rapport à l'organisme valideur**.

Lorsque nous orientons le candidat vers un diplôme susceptible d'être validé grâce à son parcours d'expérience, nous le faisons en toute indépendance.

**Principe de respect de l'anonymat**

Nous respectons votre droit à l'anonymat.

En vertu de la loi, **vos droits à la confidentialité sont protégés**. La loi nous impose des conditions strictes pour traiter confidentiellement toute information que vous nous envoyez.

L'information que vous fournissez restera privée et ne sera employée que dans les buts de vous aider à [expliciter](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-glossaire-explicitation.php)de façon précise et ordonnée les acquis issus de vos expériences.
*(Code pénal, art 226-1 à 7 Atteintes à la vie privée - Art 226-15 Atteintes au secret des correspondances - Art 226-16 à 24 Atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques)*

**Principe d'efficacité**

**Nous organisons notre méthode pour que le candidat ne se sente pas prisonnier** d'une procédure d'accompagnement standard dont il ne contrôle pas chaque étape.

Recherche de l'intérêt du candidat : vous sélectionnez la prestation adaptée à vos besoins spécifiques : [relecture du dossier](https://www.vaeguidepratique.fr/prestation-vae-etude-critique-livret2.php), entretiens [méthodologique](https://www.vaeguidepratique.fr/prestation-entretien-methodologique.php), d' [explicitation](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-etapjury.php)ou de [préparation à l'oral](https://www.vaeguidepratique.fr/prestation-vae-preparation-oral.php).

**Principes de garantie et de contrôle**

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir et renforcer le rapport de confiance. Aussi, **nous comprenons votre besoin de garanties**.

Notre travail s'organise pour que vous puissiez contrôler la qualité de nos interventions et votre budget.

**Un devis gratuit vous est adressé avant notre intervention**. Vous connaissez à l'avance le coût de nos prestations.
Dès réception de ce devis daté, signé avec la mention "bon pour accord", notre travail commence.

Nous désignons un de nos spécialistes de la VAE et des entretiens d'explicitation. Il se mettra en rapport avec vous. Vous ferez connaissance et vous lui adresserez TOUT ou PARTIE votre dossier à son adresse.
**Il vous communiquera lui-même ses coordonnées**.

A tout instant, il sera disponible pour répondre à vos questions et pour vous conseiller. Il recherchera systématiquement la précision dans vos descriptions et lors de vos évaluations.

**Principe de confiance**

Contrairement à d'autres organismes accompagnateurs, **la facture ne vous est adressée qu'à la fin de notre prestation.** Vous contrôlez ainsi la pertinence de nos interventions.

NOS CONSEILS, CORRECTIONS, QUESTIONS SONT ÉCRITS.

Les écrits restent, les paroles s'envolent.

Un accompagnement purement oral n'est pas déontologique, car en cas de défaut de conseil le candidat n'a pas de recours pour prouver sa bonne foi, l'inexécution du contrat d'accompagnement.

**Notre objectif prioritaire est de tout mettre en œuvre pour que le candidat réussisse sa démarche VAE.**

Cependant, nos interventions ont des limites : Principes de responsabilisation et de non-substitution au candidat :

* Nous ne garantissons pas le succès du candidat, car ne pouvons pas combler d'éventuelles lacunes dans son parcours d'expérience. Si le candidat n'a pas les acquis correspondants aux attentes du diplôme visé, il doit s'orienter vers une formation ou vers un autre diplôme.
* Aucun organisme ne peut donner l'assurance de la réussite. **L’évaluation finale est de la seule responsabilité des membres du jury. Il est souverain dans sa décision**et les disparités d'évaluation sont larges.
* Avec l'autorisation des candidats, nous corrigeons leur français, la cohérence et la pertinence des arguments. Nous les conseillons pour organiser et réfléchir leurs écrits, mais nous ne réécrivons pas les dossiers de validation.
* Nous suggérons des pistes de réflexion et des [liens documentaires](https://www.vaeguidepratique.fr/vae-conseils-liens-documentation.php#portails)susceptibles d'aider à rectifier les évaluations et les affirmations qui semblent fausses ou incomplètes. Nous laissons aux candidats la responsabilité de tenir compte ou pas desdites suggestions et de modifier leur travail en conséquence.

**Principe de sécurité**

Si nous constatons une fausse déclaration, des erreurs, des maladresses, nous informons les candidats des éventuelles répercussions vis-à-vis du jury, mais nous ne dénonçons pas.

**Nous ne fournissons aucun renseignement au jury dans un but de contrôle.**

**Principe de flexibilité**

**Nous nous adaptons à vos contraintes.**Nous garantissons des conditions optimales de disponibilité. Nous répondons à vos appels téléphoniques et à vos mails à partir de 8h jusqu'à 20h, y compris le samedi.

Nous répondons aux demandes de relecture des dossiers dans des délais qui permettent aux candidats de conserver le laps de temps nécessaire au réaménagement de leurs écrits avant le dépôt auprès de l'organisme valideur.

**Principe de respect**

Nous garantissons des interventions respectueuses, écartant les jugements de valeur, les discriminations et les abus d'influence. Nous entretenons avec les candidats des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.

Cependant, durant nos échanges avec le candidat nous devons appliquer un principe de contradiction afin d'aider le candidat à explorer ses acquis. Ce principe peut déstabiliser dans un premier temps.

Nous respectons une attitude de réserve bienveillante vis-à-vis de nos confrères.

**Principe d'amélioration continue**

Notre méthode et sa mise en œuvre fait l'objet d'études, de réflexions et d'actualisations constantes. Cet effort continu d'amélioration affine nos interventions, précise nos outils et méthodes.

**Notre contenu éditorial est exempt de toute publicité et contenu testimonial**(sans valeur pour le candidat selon nous)

La "preuve sociale" est un biais commercial *(un biais cognitif de conformité)*

Durant nos entretiens, nous ne soutenons aucun contenu commercial.
Nous ne nous attribuons pas la réussite des candidats ayant sollicité notre aide pour faire notre publicité.

**Le bouche à oreille est notre meilleure promotion pour valider l'efficacité de notre méthode.**